

Messages et propositions des partis politiques en matière culturelle

cdH

« L'écriture et la création artistique façonnent notre vision du monde. Il est dès lors fondamental que cette approche sensible s'exprime de manière paritaire. Le politique doit donc veiller à ce que les jurys et groupes d'experts attribuant les subsides à la création ou les Prix soient composés d'hommes et de femmes. De même, lorsqu'il s'agit de sélectionner des œuvres à programmer, ou encore de choisir la direction d'une institution artistique : la liste de candidat.e.s doit être dressée de manière équilibrée en termes de genres.

Une partie importante des auteurs et des autrices relèvent du statut d'indépendant. Le relèvement du plafond avant lequel ils sont taxés fait partie de mes propositions. L'accès à des avantages sociaux jusqu'ici réservés aux salariés (congé de parentalité, heures d'aides familiales gratuites autour de la naissance, etc.) également. »

Béa Ercolini, (2ème) sur la liste CDH pour la Chambre

« Création mais surtout créatrices et créateurs ! Nous vous souhaitons une création décomplexée dans un environnement stable qui garantisse vos droits.

C'est avant tout une question de respect mais aussi de stabilité du parcours personnel d'autrice et d'auteur. Ce parcours demain nous l'objectiverons ! Cela passe par un cadastre de l'emploi artistique et une évaluation du taux d'emploi d'artistiques des institutions. Les premières évaluations des contrats-programmes en arts de la scène notamment permettront de disposer de tendances objectivées à partir desquelles des leviers d'actions pour l'amélioration de l'emploi artistiques pourront être développés.

Plus de diffusion aussi ! Cela passe par une meilleure articulation entre politique culturelle nationale et son rayonnement à l'international, notamment par la systématisation d'agence de promotion internationale par discipline.

Enfin, saisissez, par l'intermédiaire de vos fédérations professionnelles, le tout nouveau Conseil Supérieur de la Culture. Portez vos débats au sein de cette nouvelle enceinte de réflexion sectorielle et interpellez demain, par ce biais institutionnel, les prochains Parlement et Gouvernement.

Nous avons une certitude. Celle d'éviter la rupture entre l'intelligence de la réflexion sur la condition des autrices et des auteurs et celle de l'émotion de leurs créations !

Que votre vote ce dimanche soit porteur de sens et vecteur d'émancipation ! »

DéFI

« Être ou ne pas être un artiste » : c'est par ces mots que DéFI a choisi de commencer ses engagements pour la culture dans son programme pour les élections du 26/05/2019 car la question de la place et du statut de l'artiste doit être au centre de la politique culturelle du prochain gouvernement.

Nous mettons en avant ici 5 priorités :

1. Défendre les budgets culturels, leur augmentation et l'apport essentiel de la culture pour la société
 - a. L'activité artistique et culturelle ne peut pas être qu'un supplément facultatif. Les secteurs créatifs et culturels portent en leur sein des germes de solutions aux différents problèmes sociétaux. La culture nous affranchit des dogmes et des idées "prêt-à-porter" au plus grand bénéfice de l'exercice de nos libertés. C'est pourquoi elle est au cœur des engagements de DéFI et devra être au cœur des programmes gouvernementaux.
2. La fin de la chasse aux sorcières et un statut simplifié pour les artistes
 - a. DéFI veut un statut qui permette aux artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles non seulement de vivre mais de vivre dignement, avec une vraie reconnaissance sociétale. C'est pourquoi DéFI défend entre autres mais prioritairement :
3. la révision de la « règle du cumul »,
4. l'adaptation de la règle de l'emploi convenable,
5. une protection de l'intermittence,
6. une améliorations du statut des techniciens, une révision des règles de l'ONEM.
7. Promouvoir une politique d'emploi artistique volontaire et ambitieuse ainsi que la place des femmes créatrices
 - a. De manière transversale, quel que soit le niveau de pouvoir, il faut défendre l'emploi artistique (ex. dans les contrats programmes, dans les politiques de l'emploi, via les marchés publics, ...), avec une volonté particulière pour les autrices, créatrices, femmes artistes.
DéFI veut également soutenir l'émergence de créateurs nouveaux.
8. RTBF : oui à plus d'émissions culturelles - et moins de pub
 - a. Pour DéFI, il est essentiel que la RTBF (re)devienne le média de référence pour la promotion de la vie culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nos artistes et opérateurs culturels doivent être davantage découverts et portés via des émissions radios et télé de la RTBF, émissions à diffuser à des heures de grande écoute, en "prime time", spécialement sur la première chaîne. Pour ce faire, il faut redonner ses lettres de noblesse au métier des programmeurs sur les chaînes publiques, faire en sorte qu'ils retrouvent leur fonction de découvreur de talent, avec une ligne éditoriale propre.
9. Au niveau européen/international, défendre l'exception culturelle et le droit d'auteur
10. Pour DéFI, l'Union européenne doit plus que jamais protéger l'exception culturelle face à l'industrie culturelle américaine et plus généralement anglo-saxonne. Il faut continuer à promouvoir et défendre l'exception culturelle tant au sein de l'Union européenne, de l'OMC et de l'OCDE, dans le cadre d'accords bilatéraux ainsi que dans

toutes les instances internationales et forums concernés. Il en est de même pour les droits d'auteur face aux géants de l'internet.

Le « I » de DéFi veut dire « Indépendant » et fait sens ici aussi !

Caroline Persoons, (2e) sur la liste DéFi à l'Europe

Ecolo

« Pour **ECOLO**, culture, création et démocratie sont indissociables.

Une société ouverte, respectueuse de chacun.e, émancipatrice ne peut se concevoir sans une vie culturelle riche, diversifiée, créative, accessible à toutes et à tous. Les attentats, le retour des obscurantismes nous motivent plus que jamais à devoir investir dans la culture, sous toutes ses formes, et les artistes, quelles que soient leurs disciplines. C'est, avec l'éducation, la meilleure prévention contre le rejet de l'autre, le repli sur soi, l'intolérance. C'est aussi un investissement garanti. Plus que la sécurité ou la répression.

Pour **ECOLO**, les politiques culturelles doivent évoluer vers plus de participation et une plus grande solidarité entre les réseaux, les créateurs, les usagers et les acteurs. Nous voulons le renforcement d'une culture ascendante et engagée dans la transition. A l'écoute des émergences, de la créativité et en respectant les auteur.e.s.

En synthèse, vous trouverez ci-dessous nos priorités liées à notre vision politique :

1. Construire un réel statut pour les artistes et les techniciens de la création.
2. Valoriser la création en renforçant la diffusion en FWB et à l'international.
3. Favoriser le développement des droits culturels notamment en assumant pleinement les décrets socioculturels et en renforçant les alliances entre les créateurs et les acteurs de la médiation culturelle.
4. Renforcer l'éducation au média, la culture à l'école et le développement de services publics à l'écoute des créations issues de nos territoires.
5. Instaurer la pleine parité F/H dans le monde culturel (et partout ailleurs).
6. Organiser une gouvernance culturelle ascendante à l'écoute des secteurs et de leurs réalités de fonctionnement.
7. Donner à la culture toute la place qu'elle mérite dans la transition vers un monde plus juste socialement et écologiquement.

En espérant vous avoir convaincu lors des débats, en vous assurant de la sincérité de notre engagement et de notre motivation à porter ces combats et au plaisir de se rencontrer à nouveau hors des périodes électorales pour construire ensemble la société de demain ! »

Matteo Segers, (7^e) sur la liste Ecolo à la Région

MR

I. **L'emploi artistique et la rémunération des créateurs (-trices)**

La Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficie de la présence et de l'activité de nombreux talents, dont certains sont reconnus bien au-delà des frontières. De nombreuses institutions culturelles y sont dynamiques et prestigieuses. Un nombre impressionnant d'artistes, de producteurs, de techniciens, contribue, chaque jour, à générer une offre culturelle extrêmement dense. De tout cela, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'enorgueillit, à raison. Pourtant, l'emploi artistique reste précarisé et extrêmement dépendant des pouvoirs public et politique.

Afin de répondre aux spécificités du travail artistique, il a été apporté certaines dérogations ou assouplissements aux règles générales applicables aux travailleurs salariés. C'est en ce sens qu'on parle d'un statut spécifique. Il n'est donc pas distinct des formes de travail traditionnelles. Plus spécifiquement, ces assouplissements portent sur les règles applicables aux artistes qui souhaitent bénéficier d'allocations de chômage.

La problématique du statut et de l'emploi des artistes souffre de l'éclatement des compétences publiques en la matière (Communautés, fédéral, régions). Il convient de rassembler les parties concernées lors d'assises des Artistes et des Intermittents de la culture, afin d'envisager un statut à part entière qui serait, le cas échéant, alimenté par des sources de financement originales.

A noter une **avancée récente du Gouvernement fédéral** : Une application numérique a été spécialement développé pour les artistes, à l'initiative de la ministre des Affaires sociales, Maggie De Block (Open Vld) et le ministre des Indépendants, Denis Ducarme. Ils y trouveront des informations sur leur statut et pourront y introduire leurs demandes par voie électronique.

La plateforme [artist@work](https://www.artistatwork.be/fr) devrait faciliter les artistes et leurs employeurs dans les démarches administratives¹. Les demandes se font aujourd'hui encore sur papier. Cela pourra désormais se faire par voie digitale. Les artistes auront la possibilité de suivre le statut de leur demande en ligne.

Propositions MR :

Réaliser un cadastre de l'emploi culturel et favoriser l'emploi artistique au sein des institutions culturelles subventionnées

Même si des études spécifiques à tel ou tel secteur culturel existent, la dernière étude réalisée par la FWB sur l'ensemble de l'emploi culturel, tous secteurs confondus, remonte à... 1994. Il est indispensable que la FWB réalise un cadastre de l'emploi artistique pour avoir une image précise de l'emploi créé par les subventions culturelles afin de s'assurer que les professions artistiques ne soient pas les laissés-pour-compte des politiques culturelles.

Créer un **guichet d'informations pour artistes et entrepreneurs culturels**

¹ <https://www.artistatwork.be/fr>

A l'instar du *Cultuurloket* existant en Flandre et après la brève existence du Guichet des arts, il convient de créer une structure d'accompagnement qui puisse exercer de manière neutre des missions d'information et de conseil auprès des artistes et des entrepreneurs culturels. Ceci pourrait s'appuyer sur les bonnes pratiques d'organisations privées déjà actives dans le domaine de l'information et de l'accompagnement.

Rétablir/Augmenter la réduction de cotisations patronales pour l'engagement d'artistes

Depuis 2003, une réduction de cotisations patronales pour secteur spécifiques est appliquée aux travailleurs « artistes ». Suite à l'accord sur la réforme de l'Etat en 2011, cette réduction a été diminuée et ensuite régionalisée. Il faut veiller, lors des Assises de l'artiste et de l'intermittent, à examiner les possibilités de rétablir, voire d'augmenter cette réduction de cotisations.

Faciliter l'accès aux allocations de chômage

Une voie de facilitation consiste à diminuer le nombre de jours nécessaire à l'octroi des allocations tel qu'existant déjà pour des travailleurs particuliers : 216 au lieu de 312, etc.

Faciliter l'accès à la protection de l'intermittence

Déterminer un nombre raisonnable de prestations annuelles obligatoires pour l'accès au statut d'intermittent. En concertation avec les partenaires sociaux et professionnels, le MR estime qu'il faut trouver un moyen terme raisonnable entre la position antérieure (il suffisait de trois prestations par an, ce qui, de l'aveu même des associations professionnelles est absurde) et la réglementation mise en place par la Ministre fixant ce chiffre à 156 jours de prestations.

Adapter la notion « d'emploi non convenable »

La notion d'emploi non convenable est actuellement calquée sur l'accès à la protection de l'intermittence, c'est à dire sur la réalisation de 156 jours de prestation. Afin de garantir la plus grande cohérence, le nombre de jours requis, pour que l'artiste ne soit pas soumis à la disparition de la notion d'emploi non-convenable, devrait diminuer pour rester identique à celui permettant d'échapper à la dégressivité complète des allocations de chômage.

II. La place des femmes dans le monde de la culture

Dans le volet culture du programme, il n'y pas un point spécifique à cette problématique. Toutefois, la place des femmes ne doit pas être traitée de manière différente au sein du monde culturel que dans d'autres secteurs.

Dans les organes de gestion des institutions culturelles, il convient de veiller à une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

Actuellement, la plupart des postes de direction dans les institutions culturelles sont aux mains d'hommes. Sans aller jusqu'à imposer des quotas (dans un monde idéal, ceux-ci ne devraient pas exister...), il convient de s'interroger sur ce déséquilibre et de prendre des mesures pour y remédier.

A travail égal, salaire égal. Dans le monde culturel, comme dans les autres secteurs, le même travail doit justifier le même salaire. Il ne peut y avoir de différences salariales autres que celles justifiées par les compétences.

Le monde culturel a récemment été secoué par différentes affaires de harcèlement. Les emplois précaires dans le milieu artistique fournissent peut-être un contexte plus favorable au harcèlement mais rien ne peut justifier un tel comportement. Il convient de lutter sans relâche contre ce phénomène.

Aurélie Czekalski, (10^e) sur la liste MR pour la Région

PS

« 1. Revaloriser la place de la culture comme puissant vecteur d'éducation et d'émancipation en soutenant concrètement les artistes et créateurs :

- par la création d'un code de l'intermittent (en faveur notamment des techniciens et des jeunes artistes) qui facilite davantage l'accès au chômage
- par la protection renforcée des droits d'auteur
- par l'attribution d'un pourcentage garanti en faveur de l'emploi artistique au sein des contrats programmes et des conventions pluriannuelles
- par le soutien à la fédération du secteur culturel, en vue de lui permettre de bénéficier des accords du non-marchand bruxellois
- par l'attribution de postes ACS en faveur du secteur culturel à Bruxelles
- par la pérennisation des montants attribués aux projets culturels performants dans le cadre d'appels à projet et l'adoption de nouvelles conventions pluriannuelles à la Cocof
- par le soutien accru aux projets multidisciplinaires

2. Soutenir massivement la mise en œuvre des droits culturels et le droit à la culture pour tous

:

- en amplifiant la diffusion de l'offre culturelle au sein de l'espace public et dans tous les lieux où les publics ne se déplacent pas : homes, prisons, crèches, hôpitaux, etc.
- en créant un pôle des cultures urbaines à Bruxelles pour permettre aux jeunes des quartiers de déployer leurs talents sur les scènes nationales et internationales.
- en développant massivement la médiation culturelle par le biais d'un financement spécifique. »

Cécile Vaincel, (14^e) sur la liste PS pour la Région
